Sommes dépensées pour l'instruction publique en 1889-90.

MONTANTS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE. (Voir détails: Tableau B. pages 280 et 281.)	\$ Cts.	\$ Cts.
Subventions ordinaires et spéciales	386835 00	
littéraires et scientifiques	19650 00	4064×5 00
MONTANTS PAYÉS PAR LES CONTRIBUABLES.		
Taxes annuelles	815313 00	1
Taxes spéciales	87495 00	1
Rétributions mensuelles Sommes dépensées par les institutions d'éducation	244972 00	
supérieure	1292617 00	
•		2440397 00
Total		2846882 00

CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Le seul fait de quelque importance, en rapport avec mon département, qui se soit produit depuis que j'ai eu l'honneur d'adresser mon dernier rapport à votre gouvernement, est la réunion d'inspecteurs d'écoles catholiques et protestants de la province que j'ai réunis en congrès les 19 et 20 d'août dernier, dans la salle du Conseil de l'Instruction publique.

Quoique cette conférence n'ait pas été tenue dans le cours de la dernière année scolaire, je crois cependant devoir vous donner un résumé succinct du travail qui s'y est fait.

Le 29 mai dernier, j'adressais à tous les inspecteurs d'écoles de la province, la circulaire qui suit :

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 29 mai 1890.

A Monsieur......

Inspecteur d'écoles.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose de réunir en congrès le corps des inspecteurs d'écoles, le 19 du mois d'août prochain, à Québec, dans le but de conférer avec lui sur les moyens qu'il serait avantageux de prendre pour améliorer notre système scolaire. Cette réunion fournira en même temps à MM. les inspecteurs l'occasion de se connaître mutuellement et de se communiquer les connaîssances qu'ils ont acquises par plusieurs années d'expérience dans l'exercice de leurs importantes fonctions.

Voici quelques-uns des sujets sur lesquels je désire attirer spécialement votre attention :

- 1° Lois scolaires: Modification à y apporter.
- 2° REGLEMENTS SCOLAIRES: Remarques et suggestions générales. Remarques particulières concernant le programme des études, les notes pédagogiques, etc.
- 3° Inspecteurs d'écoles: Devoirs, traitements, frais de voyages, résidence dans le district d'inspection. Maisons d'éducation qu'ils ne visitent pas et cause de cette abstention.
- 4° DISTRICTS D'INSPECTION: Lequel des deux projets de remaniement des districts suggérés dans mon rapport de l'année 1888-89 recommanderiez-vous? Autres suggestions à ce sujet. Etendue des districts nombre d'écoles, voies de communications etc.
- 5° INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES: —
  Des moyens de donner l'enseignement professionnel aux fonctionnaires qui n'ont pas